

## **Réunion à Genève sur les conséquences du mur érigé par Israël en Territoire palestinien occupé**

8 mars 2005 – Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se réunit les 8 et 9 mars sur les conséquences de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice qualifiant le mur édifié par Israël de « contraire au droit international ». Parallèlement, les agences de l'ONU appellent à améliorer la situation des femmes palestiniennes, alors que 2,2 millions de Palestiniens vivent maintenant sous le seuil de pauvreté.

« Le rêve depuis longtemps nourri par une vaste majorité d'Israéliens et de Palestiniens est de vivre une vie normale dans la paix et la sécurité. Après une longue attente, nous sentons tous qu'il existe un nouvel élan vers la réalisation de ce rêve », a déclaré aujourd'hui le Secrétaire général dans un [message](#) transmis à l'occasion d'une réunion qui a eu lieu à Genève sur les conséquences de l'avis de la Cour internationale de justice relatif au « mur » de séparation construit par Israël sur le territoire palestinien occupé.

Le 9 juillet dernier, la Cour internationale de justice (CIJ), le tribunal de l'ONU siégeant à La Haye, avait rendu un avis consultatif, à la demande de l'Assemblée générale, qui qualifiait de « contraire au droit international » « l'édification du mur qu'Israël, puissance occupante, est en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. » (voir notre [dépêche](#) du 9 juillet 2004).

L'Assemblée générale avait adopté une résolution exigeant qu'Israël « s'acquitte de ses obligations juridiques telles qu'énoncées dans l'avis consultatif » (voir notre [dépêche](#) du 20 juillet 2004).

La réunion qui se tient les 8 et 9 mars à Genève, convoquée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, portera notamment sur le rôle des gouvernements, des organisations intergouvernementales et de la société civile dans la mise en oeuvre de cette résolution.

« La réunion comptera avec la participation de personnalités de haut niveau, d'experts de réputation internationale, notamment israéliens et palestiniens, de représentants d'États Membres des Nations Unies, ainsi que d'observateurs, de parlementaires, de représentants du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, de la communauté universitaire et de représentants de la société civile et des médias », précise un [communiqué](#) publié à Genève.

Dans son message, lu par le Directeur-général du Bureau des Nations Unies à Genève, Sergei Ordzhonikidze, le Secrétaire général a appelé notamment « les parties et la communauté internationale à s'abstenir de toute mesure qui pourrait entraver la mise en oeuvre de la [Feuille de route](#) pour le Moyen-Orient ».

Par ailleurs, à l'occasion de la Journée internationale de la femme célébrée aujourd'hui dans le monde, les agences de l'ONU actives dans le Territoire palestinien occupé ont lancé à Jérusalem un appel à l'action pour améliorer la situation des femmes palestiniennes.

Ces dernières « doivent affronter des défis particulier, dus à la fois au conflit en cours et aux contraintes internes », indique le communiqué conjoint, qui cite notamment l'accroissement la pauvreté, conséquence du chômage, de la baisse des revenus, de la perte de la propriété en raison des démolitions et des réquisitions qui font que le nombre de Palestiniens pauvres dépasse à présent le chiffre de 2,2 millions de personnes.

Plus de 350.000 palestiniennes non réfugiées sont dépendantes de l'aide alimentaire. « Près de 11% des foyers touchés, vivant avec moins de 2 dollars par jour, ont une femme à leur tête », et ces foyers ont plus de difficultés à échapper au cycle de la pauvreté en raison du manque de qualifications des femmes et de leurs obligations familiales. A cet égard, il faut noter que les palestiniennes se marient de plus en plus jeunes, et que c'est la raison avancée par 46% de celles qui abandonnent l'école, précisent les agences de l'ONU.

Dans le domaine de la santé reproductive, le communiqué indique que les accouchements à domicile ont crû de 5,2% en 2000 à plus de 30% en 2003, 61 femmes ayant accouché à des points de contrôle entre septembre 2000 et octobre 2004, dont 36 ayant accouché d'un enfant mort-né.

Enfin, s'agissant de la représentation politique, les agences de l'ONU soulignent que moins de 6% des membres du Conseil législatif palestinien étaient des femmes, et que deux femmes seulement étaient représentées dans le nouveau Cabinet du Gouvernement palestinien.